

ARRETE MUNICIPAL

N°192-2024

Arrêté du 23 OCTOBRE 2024

OBJET : Réglementation de stationnement en face du n°92 Place de la République et 105 avenue du Pont – Déménagement

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de Madame SOUZY

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de deux déménagements

ARRETE

Article 1 :

Deux places de stationnement en face du n° 92 Place de la République et 105 avenue du Pont, seront réservées en raison de deux déménagements le samedi 02 novembre 2024 de 8 h à 17 h

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par Madame SOUZY et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance sur le lieu où se déroulent les déménagements.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et les services de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, services de police Municipale, à Madame SOUZY, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

